

3R
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
17 allée de Montchany
63830 DURTOL
953 187 242 RCS CLERMONT FERRAND

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 JUIN 2026

Le 26 juin 2026, à CLERMONT FERRAND

Monsieur Rodolphe ROCHETTE demeurant 14 bis rue Chantemerle, 63830 DURTOL.

Associé unique et seul Président de la Société 3R,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

1^{ère} Décision - Transfert de siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de 17 allée de Montchany 63830 DURTOL à 14 bis rue Chantemerle 63830 DURTOL, à compter du 26 juin 2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 14 bis rue Chantemerle, 63830 DURTOL. »

Le reste de l'article est sans changement.

2^{ème} Décision - Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Rodolphe ROCHETTE

